



Préavis de grève local à compter du 8 février 2010

**Monsieur le Trésorier Payeur Général,
Monsieur le Directeur des Services Fiscaux,**

Sur le site de Pantin, à compter du 1^{er} mars vous avez décidé que le SIP serait ouvert au public sur le temps de la pause méridienne.

Cette décision a été prise sans concertation des personnels de l'actuel CDI de Pantin, alors que sur la Trésorerie les agents ont pu s'exprimer et voter Pour ou Contre l'ouverture lors de la pause méridienne.

Les personnels du CDI de Pantin exigent que votre décision soit reportée en attendant une réelle concertation sur ce sujet.

**Pour ces raisons, l'Union SNUI Sud-Trésor Solidaires 93 appelle les
personnels à faire grève.**

En conséquence, vous voudrez bien considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **8 février 2010**, ainsi que pour les journées suivantes si les personnels de Pantin en décident. Ce préavis vaut aussi pour tous les sites du département à compter du **8 février 2010**.

Bobigny, le 29 janvier 2010

L'Union SNUI Sud-Trésor Solidaires 93

Nathalie Danadjian